

DECLARATION « Engagement de coopération »

Aberdeen, 23 avril 2015

LA COOPERATION ENTRE VILLES, UN OUTIL CLE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

En préparation de la COP21 de décembre 2015, les MEMBRES D'ENERGY CITIES S'ENGAGENT à partager leurs connaissances, leur savoir-faire et leur vision avec d'autres villes du monde entier.

Ces 1 000 collectivités locales de 30 pays sont prêtes à faire des échanges directs entre responsables locaux le moteur de la transition énergétique. Les membres signataires de la Convention des Maires utiliseront cette initiative comme cadre méthodologique de coopération.

Des efforts à l'échelle planétaire pour une transition énergétique réussie

La transition énergétique offre une occasion unique de développer un modèle économique durable. C'est une chance pour tous les territoires de produire localement l'énergie et les biens dont la collectivité a besoin. C'est pourquoi la transition énergétique doit être au cœur des nouveaux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui doivent être adoptés lors de l'assemblée générale des Nations Unies en 2015. Combattre le changement climatique et assurer une vie décente à tous les citoyens sont deux défis étroitement liés. La ville à basse consommation d'énergie et haute qualité de vie pour tous apporte une réponse unique à ces deux problématiques. L'accès à une énergie sûre, abordable et durable est un défi majeur qui ne peut être en grande partie résolu qu'au niveau local, par les villes.

Des conditions favorables à une coopération entre villes

Des politiques de développement européennes pour soutenir la coopération

Concernant la période 2014-2020, environ 30 pays en voie de développement ont choisi l'énergie comme secteur prioritaire de coopération avec l'Union européenne. D'autres pays recevront également des aides conséquentes dans le domaine de l'énergie même si ce secteur n'a pas été désigné comme secteur prioritaire. En tout, ce sont près de 3,3 milliards d'euros de fonds européens qui seront alloués pour soutenir les énergies durables dans les pays partenaires de l'UE dans le monde au travers d'accords de coopération bilatéraux et régionaux (Direction Générale pour le Développement et la Coopération - DEVCO).

Les échanges entre villes existent depuis longtemps. La coopération culturelle est en effet essentielle à l'intégration des communautés dans les zones urbaines multiculturelles. La COP21 offre l'opportunité de focaliser l'attention sur la coopération entre villes visant à construire collectivement la transition énergétique au niveau local, et donc à créer des territoires post-carbone.

La Convention des Maires

Lancée en 2008, la Convention des Maires (www.eumayors.eu) est le principal mouvement européen associant les collectivités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables sur leurs territoires. En signant la Convention des Maires, les collectivités locales s'engagent à atteindre, voire à dépasser, l'objectif européen de réduire de 20% les émissions de CO₂ d'ici 2020. La Convention en quelques chiffres, c'est : 1/3 de la population de l'UE, 6 250 maires signataires dans 52 pays, un engagement de réduire de 28% en moyenne les émissions de CO₂ d'ici à 2020.

En invitant les signataires à mobiliser les acteurs locaux et à co-construire des stratégies de mise en œuvre de la transition énergétique, la Convention des Maires s'est révélée être un puissant instrument pour catalyser à grande échelle des actions qui autrement n'auraient germé que sporadiquement.

Déjà étendue aux pays du Partenariat oriental et aux partenaires du sud de l'Union européenne ainsi qu'à l'Asie Centrale, la Convention des Maires est un modèle de réussite qui gagnerait à être étendu à d'autres zones géographiques. S'appuyant sur les villes signataires de pays en dehors de l'UE, elle contribuerait à soutenir les initiatives des villes dans le monde entier et à promouvoir la nécessité de planifier la transition énergétique locale avec l'ensemble des parties prenantes.

Déclaration adoptée par l'Assemblée Générale d'Energy Cities, le 23 avril 2015 à Aberdeen (Royaume-Uni).